

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRIER FERRIERE</p>

SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absent excusé : DELBOS

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 11.02. 2020 est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité

Section fonctionnement : Dépense	235 258.01	recette :	262 627.60
Section investissement : Dépense	125 510.76	recette :	148 991.23

Affectation du Résultat 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice suivant

Excédent de l'exercice	27 369.59
Résultat antérieur	54 030.59
Besoin de financement de la section d'investissement	21 063.85
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019	60 336.33

Compte de Gestion

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion dressé par le receveur municipal qui retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur